

## ATTESTATION PROVISOIRE

conforme au règlement (UE) n° 1178/2011 - Annexe VI - ARA.FCL.215(d)

Je soussigné(e) :  Mme  M .....

N° de licence Part-(S)FCL .....

atteste que Mme, M .....

N° de licence .....

remplit toutes les conditions pour prétendre à :

La délivrance de la licence de pilote de planeur SPL, et pour en exercer les privilèges.

Avec la méthode de lancement suivante : .....

La délivrance de la mention suivante sur la licence SPL :

- Aérotracté ;
- Treuil ;
- Autonome (Décollage autonome) ;
- Véhicule ;
- Sandow (Élastique) ;
  
- Motoplaneur (TMG) ;
- Remorquage de planeur par motoplaneur (TMG) ;
- Vol de nuit (TMG uniquement) ;
- Vol acrobatique de Base ;
- Vol acrobatique Avancé ;

La levée de restriction emport de passagers (Le candidat justifie de 10 heures de vol ou 30 lancements ou décollages/atterrissages en tant que PIC sur planeurs après délivrance de la SPL) ;

La levée de restriction campagne « Vol local » (Cf. §1.3.1 de l'arrêté du 31 juillet 81 modifié) ;

Cette attestation est valide pendant une période maximale de 8 semaines, dans l'attente de la délivrance, ou de la mention, sur la licence.

Date d'effet : ..... / ..... / 20..... Date de fin de validité : ..... / ..... / 20.....

Signature du candidat :

Signature de l'examineur ou instructeur compétent :